



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT
CENTRE-VAL DE LOIRE**

COMITÉ RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU MARDI 7 MARS 2017**

Le Comité Régional de l'Enseignement Agricole de la région Centre-Val de Loire présidé par Monsieur Daniel PEZZIN, Chef du Service régional de la formation et du développement à la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, s'est réuni le mardi 7 mars 2017 à 14h30 - en salle Philibert Maret de la Préfecture du Loiret - 181, Rue de Bourgogne à Orléans.

Étaient présents

| | |
|-------------------------|--|
| - Alexandrine BLAVET | Représentant des parents d'élèves de l'enseignement public - PEEP |
| - Jean-Michel BRÉGEON | Représentant les Directeurs d'EPLPFA |
| - Jean-Marie BROCHARD | Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |
| - Philippe CALDAS | Représentant des personnels - établissements privés - SEP - CFDT |
| - Frédéric CHASSAGNETTE | Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |
| - Fabrice CHEVAUCHERIE | Représentant des personnels - établissements privés - CFDT - MFR |
| - Jean-Jacques DURAND | Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |
| - Bruno ÉTIENNE | Chef du SAIO - Représentant Madame le Recteur |
| - Sylvain FERAY | Représentant des personnels - établissements privés - SFOPE |
| - Rémi FIGUEIREDO | Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |
| - Bruno FLEURANT | Représentant des parents d'élèves de l'enseignement public - FCPE |
| - Oscar GALLON | Représentant les élèves - établissements publics |
| - Alain GIDELLE | Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |
| - Gérard GUYON | Représentant de la Fédération des MFREO |
| - Renaud LAMBERT | Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |
| - Nathalie LAPLACE | Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |
| - Anne LECLERC | Conseillère régionale |
| - Olivier MAURIN | Représentant la Délégation Régionale du CNEAP |
| - Yveline MENORET | Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |
| - James MOREAU | Représentant des salariés de l'agriculture - FGA CFDT |
| - Daniel PEZZIN | Chef du Service Régional de la Formation et du Développement - DRAAF |
| - Sébastien RENAULT | Représentant la Délégation Régionale de l'UNREP |
| - Martine RICO | Représentant des parents d'élèves de l'enseignement public - FCPE |

Participants en qualité d'experts

| | |
|------------------------------|---|
| - Anne-Claire BONHOURE | DRAAF - Adjointe au Chef du SRFD |
| - Martine BRODARD | Conseil Régional - Directrice des politiques d'orientation et formation |
| - Agnès BRUNET - TESSIER | Rectorat - DAFPIC |
| - Gilles TATIN | DRAAF - Délégué régional à l'ingénierie de formation |
| - Christophe USSELIO LAVERNA | Conseil Régional - Chargé de mission CPRDFOP |

Assistaient en qualité de suppléant ne prenant pas part au vote

| | |
|------------------------------|---|
| - Marie-Christine LE-COZANET | Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |
| - Léo NICOLAS | Représentant les élèves - établissements publics |
| - Adrien PLOUCHART | Représentant les personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |

1. Installation du Comité Régional Enseignement Agricole

Monsieur Daniel PEZZIN ouvre la séance à 14h40 en souhaitant la bienvenue aux participants.
Il procède à l'installation du comité.

Il indique que le CREA se tient exceptionnellement à la Préfecture car aucune des salles de réunion de la cité administrative Coligny n'est disponible.

Il présente les excuses de Monsieur Jean-Roch GAILLET retenu par une réunion portant sur la situation agricole à laquelle les représentants de la Chambre d'agriculture et des organisations professionnelles des exploitants et employeurs du secteur de la production agricole siégeant habituellement au CREA participent également.

• Quorum

Monsieur PEZZIN constate que le quorum fixé à 20 membres présents est atteint - 23 membres du CREA sont présents à l'ouverture de la séance, celle-ci peut donc être valablement tenue.

• Secrétariat de séance

Monsieur PEZZIN rappelle que le secrétariat du comité est assuré par Madame Odile WILLEMETZ.
Madame Nathalie LAPLACE et Monsieur Philippe CALDAS acceptent d'assurer le secrétariat-adjoint de séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur PEZZIN présente l'ordre du jour.

- ✓ approbation du procès-verbal du CREA du 16 novembre 2016
- ✓ présentation du CPRDFOP - contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
- ✓ présentation du PREA - projet régional de l'enseignement agricole.

Monsieur PEZZIN annonce qu'il n'a pas reçu de questions diverses.
L'ordre du jour est approuvé.

3. Approbation du procès-verbal du CREA du 16 novembre 2016

Monsieur PEZZIN demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Comité régional de l'enseignement agricole du 16 novembre 2016.
Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté en l'état.

- Revenant sur les propos échangés lors du dernier CREA, Monsieur Jean-Marie BROCHARD questionne sur **l'état d'avancement du guide d'accueil des élèves en situation de handicap recensant les procédures à suivre.**

Il demande que des chiffres **concernant le nombre de jeunes en situation de handicap suivis durant cette année scolaire** puissent être communiqués aux membres du CREA.

Madame Anne-Claire BONHOURE expose que le guide de procédures est en cours de finalisation et sera communiqué d'ici la fin de l'année scolaire.

Par ailleurs, le programme d'information et de formation des équipes se poursuit et sera reconduit l'année scolaire prochaine.

En ce qui concerne les chiffres, Monsieur PEZZIN indique qu'il manque un point de méthode pour réaliser un chiffrage représentatif pour qu'ils puissent être comparés d'une année sur l'autre.

- Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE souhaite connaître la date de notification de l'évolution des structures pédagogiques aux établissements pour la rentrée 2017.

Il rapporte que pour les établissements publics d'enseignement agricole, 2 projets d'ouverture en particulier avaient été retenus lors du CREA du mois de novembre pour 2 niveaux de formation différents - pré-bac et post-bac.

Il rappelle, par ailleurs, qu'au cours des échanges, il avait été précisé que ces projets d'ouverture de structures pédagogiques n'étaient pas priorités - l'un au détriment de l'autre.

L'ouverture du BTSA Technico-commercial « Vins et Spiritueux » au LPA d'Amboise semble être aboutie. Il pose la question de l'ouverture du Bac Pro Aménagements Paysagers au LEGTA de Chartres-La Saussaye.

Monsieur PEZZIN confirme l'ouverture du BTSA Technico-commercial au LPA d'Amboise.

Il explique que le SRFD étudie avec la DGER en lien avec les établissements les possibilités d'ajustements, et notamment les marges relatives à la capacité d'accueil pour toutes les autres formations.

Monsieur CHASSAGNETTE comprend que Monsieur PEZZIN formule une réponse en termes de gestion alors que le questionnement des représentants des personnels porte sur les structures pédagogiques.

Monsieur PEZZIN répond qu'il ne sera certainement pas possible d'ouvrir la formation de Bac Pro Aménagements Paysagers du LEGTA de Chartres. Il informe cependant que d'autres propositions formulées par l'établissement sont en cours d'analyse par les services.

- Monsieur CHASSAGNETTE s'enquiert de l'avancement de l'étude démographique conduite par le Conseil régional et le cabinet ECADE. Il demande ce qu'il en est de l'intégration dans ce dispositif du LPH de Blois.

Il redit fortement le souhait des représentants des personnels que l'enseignement agricole ne soit pas décroché de cette étude et que les spécificités des établissements d'enseignement agricole soient pleinement prises en compte.

Monsieur PEZZIN signale que l'objectif de l'étude est de repérer les effets de la croissance démographique et les zones géographiques de la région concernées. La finalité est d'évaluer le potentiel d'accueil des établissements scolaires dans les zones en tension. Il précise que même si le site du LPA de Blois n'est pas intégré à l'étude, la DRAAF reste associée au suivi des travaux du cabinet ECADE.

4. Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle - CPRDFOP

14h50

Madame Martine BRODARD, Directrice des politiques d'orientation et de formation au Conseil Régional débute la présentation du CPRDFOP - Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles.

Elle présente tout d'abord la méthodologie adoptée pour définir les enjeux et recueillir les besoins exprimés par les différents publics.

Le CPRDFOP s'appuie sur : l'évaluation du précédent contrat, les états généraux mis en place par la Région, des ateliers thématiques complémentaires, les Cordées du territoire, un groupe de citoyens contributeurs et un groupe d'experts statistiques.

Toute cette matière, croisée avec les contributions d'acteurs institutionnels et politique a été portée à la connaissance de la commission C+FOR pour élaborer le contrat et définir les engagements du CPRDFOP.

Madame BRODARD expose que le document est construit selon 4 axes répondant à plusieurs engagements. 17 engagements ont un impact direct sur les habitants, les entreprises et les territoires. 11 engagements s'adressent aux acteurs politiques, institutionnels et leurs réseaux.

Des fiches-actions seront déclinées pour opérationnaliser ces engagements et les rendre plus concrets.

Elle relate que le CPRDFOP a été présenté en CREFOP - Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, le mardi 7 mars 2017 en matinée.
Des ajustements peuvent encore être intégrés.

Madame BRODARD liste les 4 axes du CPRDFOP

- ✓ Axe 1 - accompagner chaque habitant de la région Centre-Val de Loire dans ses choix d'information et d'orientation tout au long de sa vie,
- ✓ Axe 2 - dynamiser et sécuriser les parcours au regard des besoins des personnes, des territoires et des entreprises,
- ✓ Axe 3 - mettre en cohérence les schémas de formation spécifiques avec les priorités du contrat,
- ✓ Axe 4 - assurer une gouvernance quadripartite au sein du CREFOP, gage de mise en œuvre, de suivi et de pilotage du CPRDFOP

Monsieur Bruno ETIENNE, Chef du SAIO - service académique d'information et de l'orientation présente les enjeux de l'axe 1.

En préambule, il note l'importance du quadripartisme et des bonnes relations entre les partenaires qui ont présidé à l'élaboration du CPRDFOP.

Il souhaite par ailleurs préciser que le contrat s'adresse aux personnes et a pour objectif de se mettre au service des habitants de la région.

Monsieur ETIENNE détaille les engagements de l'axe 1 dont l'enjeu est l'orientation et la construction du projet et du parcours professionnels.

L'engagement n° 1 concerne la visibilité du SPRO, service public régional de l'orientation. L'information sur l'orientation reste une difficulté pour les personnes, il est donc essentiel de mieux identifier les lieux d'accueil et les ressources mobilisables.

L'engagement n°2 porte sur l'importance d'offrir aux jeunes et aux adultes en orientation, un large choix de parcours de formations possibles. Il s'agit d'apporter une information pertinente, exhaustive, équilibrée et neutre sur les métiers et les formations.

Des travaux préparatoires, il est ressorti que le conseil en évolution professionnelle et le compte personnel d'activité ne sont pas suffisamment connus de ceux qui peuvent le mobiliser. L'objectif de l'engagement n°3 est de communiquer sur ces dispositifs.

Les engagements n° 4 et 5 portent sur la lutte contre le décrochage scolaire.

Il s'agit, d'une part, de mieux connaître ce qui peut conduire au décrochage et favoriser la persévérance en formation, puis, d'autre part, d'accompagner la re-médiation et le raccrochage par une mobilisation partenariale renforcée.

Il ajoute que des fiches-actions sont en cours de rédaction pour concrétiser les projets.

Madame BRODARD poursuit la présentation du CPRDFOP en explicitant l'axe 2.

Elle rapporte que le terme « dynamiser » sera ajouté à la formulation de l'axe 2 portant sur la sécurisation des parcours. L'un des enjeux est de considérer que la formation initiale a un impact important sur la réussite du parcours professionnel et d'affirmer que la formation tout au long de la vie joue également un rôle essentiel pour les individus et les entreprises.

Pour ce faire, 11 engagements ont été retenus que Madame BRODARD énumère. Ils portent principalement sur

- ✓ la valorisation des compétences et des parcours grâce aux outils existants,
- ✓ les freins à l'accès en formation, dont la problématique de la mobilité et lutte contre les discriminations,
- ✓ l'accompagnement tout au long de la formation pour anticiper les sorties
- ✓ la construction de formations qui ne soient pas déconnectées de la réalité économique tout en accompagnant les citoyens vers un avenir professionnel qui leur corresponde (offre de formation sur les métiers d'avenir liés aux transitions : formation continue de qualité, modularisée et individualisée...).

Madame BRODARD explique également que la démarche qualité s'applique désormais à l'ensemble des formations, en formation continue comme en apprentissage.

Par ailleurs, il sera demandé aux organismes de formation de faire preuve d'un effort particulier sur la modularisation et l'individualisation des formations afin d'offrir une formation qui réponde le mieux possible aux besoins des personnes. Elle cite pour exemple les modalités d'organisation des examens par unités capitalisables pratiquées dans l'enseignement agricole.

Madame BRODARD présente ensuite les engagements orientés autour du maillage territorial favorisant le rapprochement des utilisateurs de la formation. Le travail sur la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPECT) et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est essentiel.

Il est incontournable de mieux connaître le tissu économique et les potentialités de développement économique des territoires. Pour cela, il convient de coordonner et de mutualiser les études pour une meilleure articulation des actions à conduire.

Madame BRODARD évoque la difficulté de faire la part des besoins en formation pour le moyen et le long terme pour la formation initiale de ceux qui émergent pour la formation continue. Les partenariats doivent également permettre d'aider les entreprises à faire émerger l'expression des besoins.

Madame BRODARD détaille ensuite l'axe 3 qui a pour objectif de mettre en cohérence les schémas de formation spécifiques. Elle cite principalement le schéma régional de l'apprentissage et le schéma des formations sanitaires et sociales.

Elle expose que le Conseil régional s'est fixé l'objectif d'accueillir 23 000 apprentis en formation dans la région en 2022. Le Conseil régional s'attache ainsi à développer le réseau de l'apprentissage par le recrutement de « développeurs de l'apprentissage-alternance » et à inventer « le CFA du futur ».

Madame Anne LECLERC liste les 5 priorités du schéma des formations sanitaires et sociales.

Celles-ci portent sur

- ✓ la co-construction de la professionnalité par le biais en particulier des offres de stages et le développement de l'apprentissage dans ce secteur,
- ✓ la sécurisation des parcours et la mobilité professionnelle,
- ✓ l'adaptation de l'offre de formation aux territoires : vigilance particulière apportée au maillage des territoires, appui des travaux d'étude de l'observatoire régional sanitaire, social et médico-social, suivi des diplômés ;
- ✓ l'attractivité des métiers en mobilisant le SPRO et en assurant la promotion des formations proposées dans ce secteur d'activité,
- ✓ le rapprochement avec les universités et les instituts de formation.

Monsieur Christophe USSELIO LA VERNA présente le plan régional de lutte contre l'illettrisme et ses quatre priorités.

Ce plan régional tend à :

- ✓ prévenir les situations d'illettrisme en agissant auprès des familles et en complémentarité avec les autorités académiques
- ✓ accompagner et former les publics.
- ✓ appuyer les acteurs intervenant dans ce domaine (y compris bénévoles et organismes de formation, opérateurs du SPRO-CEP,...), en proposant des actions de professionnalisation et des outils adaptés.
- ✓ communiquer et rendre lisibles l'ensemble des dispositifs mobilisables.

La gouvernance du CPRDFOP est le point d'action de l'axe 4. Madame BRODARD indique que la réussite du contrat repose sur la responsabilisation des signataires et leur participation active à la mise en œuvre des engagements

Elle fait part de l'intérêt d'étendre les partenariats de co-financement et de mettre en place « une conférence des financeurs ».

Pour conclure la présentation, Monsieur USSELIO LA VERNA détaille le calendrier de validation du CPRDFOP à venir.

Monsieur PEZZIN remercie de cette présentation claire et illustrée.

La discussion s'engage avec les membres du CREA.

S'agissant de l'axe 1 et plus particulièrement du domaine de l'orientation, Monsieur CHASSAGNETTE mentionne le décalage de l'enseignement agricole avec l'éducation nationale.

En effet, il n'y a pas de conseiller d'orientation psychologue dans les établissements d'enseignement agricole. Ainsi les équipes des lycées agricoles pallient comme elles le peuvent avec leurs compétences respectives.

Les Copsy des CIO interviennent parfois dans les lycées agricoles selon leurs disponibilités, mais cela repose trop souvent sur les personnes.

Les représentants des personnels souhaiteraient que ce point soit traité spécifiquement dans le CPRDFOP. Monsieur CHASSAGNETTE considère que le SPRO devrait apporter un plus en la matière. Il cite plusieurs exemples d'actions à mettre en œuvre dans ce sens, avec par exemple, la mise en place d'une convention spécifique entre les établissements d'enseignement agricole et les CIO, un Copsy dédié.

Monsieur ETIENNE relève que la problématique visée est plus large que ce que le champ d'action du CPRDFOP peut recouvrir.

Il rappelle que les services des CIO ont vocation à travailler avec les établissements d'enseignement agricole. Il suggère que les services de l'Education nationale et de la DRAAF évoquent ensemble ces sujets.

Monsieur ETIENNE explique que dans le cadre du développement du « parcours-avenir », la question de l'orientation est de plus en plus prise en compte par les enseignants. Sur ce point précisément, le partenariat pourrait être renforcé par la formation des enseignants.

S'agissant du conseil en orientation, la situation est différente. Monsieur ETIENNE informe que le corps des Copsy a été transformé récemment en PsyEN « psychologue de l'Education nationale chargé d'éducation, développement et conseil en orientation ».

Monsieur ETIENNE redit son souhait et son intérêt à consolider les liens avec l'enseignement agricole.

Monsieur PEZZIN expose qu'historiquement, les jeunes de l'enseignement agricole arrivaient dans les établissements et les formations « déjà orientés ». La donne a changé maintenant et les établissements ont intégré ces problématiques dans les projets d'établissement.

Il confirme que la mission de conseil en orientation relève des services de l'Education nationale. Il reconnaît néanmoins que les pratiques d'intervention des CIO sont variables selon les territoires et qu'un minimum de formalisme permettrait une harmonisation.

Madame BRODARD rappelle que l'orientation des publics « scolaires » dans les établissements relève de la compétence de l'Etat. C'est donc aux 2 ministères de tutelle qu'il appartiendra de conventionner dans ce cadre.

Elle expose par ailleurs qu'une convention conclue entre le Conseil régional et le CRIPTARC a pour objectif de prendre en compte les problématiques d'orientation et de communication - au niveau des outils de communication.

Madame Martine RICO évoque l'absence de mention des problématiques de formation et d'insertion pour le monde carcéral.

Madame BRODARD indique que la formation continue dans le monde carcéral relève d'une autre direction que la sienne. Elle propose de se renseigner sur ce point.

Elle précise cependant que le CPRDFOP ne saurait résoudre tous les cas et toutes les situations : c'est un contrat qui doit proposer des orientations communes sur les grandes priorités

Madame RICO questionne également sur le développement de l'apprentissage dans les services de l'Etat. Ce point ne semble pas suffisamment abordé dans le CPRDFOP.

Enfin, elle interroge sur la place des « CLEE » dont elle demande la transposition du sigle : « comités locaux école-entreprise » ou « comités locaux éducation-économie » ?

Madame Agnès BRUNET-TESSIER explique qu'une récente note de service de 2016 enjoint chaque académie à mettre en place une stratégie « éducation - économie » qui se décline en l'organisation de

« CLEE - comités locaux école-entreprise ». Des missions de conseillers « éducation-économie » vont être créées.

En parallèle, le Rectorat a fusionné la « Direction Académique Education-Economie » et la « Direction académique de la formation continue » pour créer la DAFPIC « Direction académique de la formation professionnelle initiale et continue ».

Madame RICO suggère de renforcer les partenariats avec les filières pour définir les besoins en formation : cela nécessite d'insister sur l'anticipation des nouveaux métiers dans un cadre prospectif.

Monsieur PEZZIN observe la difficulté de la prospective sur les nouveaux métiers et de faire émerger des pistes innovantes.

S'agissant de la lutte contre le décrochage, Madame RICO pointe les actions déjà mises en place dans la région et les territoires de manière « précurseur ». Elle fait notamment référence au dispositif « Assure ta rentrée ». Elle invite à poursuivre le travail engagé et à aller plus loin.

Cependant, elle alerte sur le fait de ne pas exclure les publics qui ne sont pas en proximité géographique des lieux d'information ou qui ne sont pas à l'aise avec le « tout numérique ».

Monsieur CHASSAGNETTE souligne qu'à plusieurs reprises dans le document du CPRDFOP, la DRAAF n'est pas mentionnée.

Madame BRODARD répond qu'il s'agit d'un oubli. Elle précise que le parti a été pris de mentionner « les autorités académiques » pour faire référence au Rectorat et à la DRAAF.

Concernant le point 3 « le droit à changer de parcours » - pages 14-15 du document du CPRDFOP, Monsieur CHASSAGNETTE souligne l'engagement n°4 « décrochage et persévérance en formation ». Il attire l'attention sur le fait que le contrat ne va pas tout corriger, qu'on va encore se retrouver face à une orientation par défaut faute de place.

Il fait référence au suivi de la rénovation de la voie professionnelle qui a été compliquée et dont les effets ne sont mesurés qu'a posteriori. Les représentants souhaiteraient qu'un retour sur les travaux conduits par l'observatoire régional de la voie professionnelle soit réalisé auprès des membres du CREA.

Il s'enquiert de l'opérationnalité de la mesure « affelnet Octobre ».

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite également que les étudiants de BTS-BTSA ne soient pas exclus du point « réduction du décrochage dans l'enseignement supérieur ».

Il signale ensuite la problématique du raccrochage de jeunes en situation de handicap. Il souligne que des jeunes se retrouvent orientés dans les établissements sans qu'il y ait eu échange avec les équipes. Les établissements ne sont pas toujours en capacité d'accueillir ces jeunes dans les meilleures conditions. Dans ce cas, l'obtention du diplôme peut être compromise. Il cible pour exemple les secteurs de l'aménagement paysagers, de la conduite d'engins ou de la production horticole.

Les situations vécues sont douloureuses pour ces jeunes. Il serait nécessaire de prévoir en amont un accompagnement dans l'orientation des jeunes et de leurs familles et d'apporter un appui à l'établissement pour mieux répondre aux besoins.

Monsieur Alain GIDELLE évoque le suivi, la prévention et l'accompagnement du décrochage dans les CFA. Il demande si les actions des « projets qualité » seront pérennisées ?

Revenant au « droit à l'erreur », Monsieur ETIENNE invite à la grande prudence. Il ne faut pas tirer de conclusions hâtives sur le fait que les jeunes décrocheraient plus lorsque l'orientation est « déçue » ou « subie » faute de place sur le 1^{er} vœu. En effet, les taux de décrochage ne sont pas différents selon l'affectation des jeunes selon le classement de leurs vœux.

Monsieur ETIENNE expose la notion de persévérance scolaire. C'est aux équipes de présenter les secteurs professionnels et les métiers auxquels les formations conduisent et de répondre au pari que les jeunes inscrits puissent se sentir bien au sein de la structure, trouvent du sens aux apprentissages et envisagent les perspectives de carrière.

Pour cette première expérience « affelnet octobre », Monsieur ETIENNE annonce que 82 jeunes ont changé d'orientation dont 41 correspondaient au public visé par le dispositif. Certes, ce chiffre n'est pas

très élevé mais on peut se réjouir d'un taux de satisfaction de 90% des demandes de changement d'orientation.

Il concède que la mise en œuvre des dispositifs passerelles relatifs à l'affectation en 1^{ère} Professionnelle est très contrainte au regard de la capacité d'accueil. Il y a en effet peu de places vacantes. Il conviendrait de réfléchir dans le cadre des dialogues de gestion à l'élargissement des capacités d'accueil en 1^{ère} Bac Pro afin de permettre de réels changements d'orientation.

Monsieur PEZZIN rapporte qu'« affelnet octobre » n'a concerné aucun jeune de l'enseignement agricole et qu'aucune demande d'affectation dans l'enseignement agricole n'a été effectuée.

Madame BRODARD souligne que le dispositif était expérimental cette année. Les familles n'étaient peut-être pas suffisamment sécurisées dans cette nouvelle démarche. Ainsi, des jeunes se sont-ils interdit de changer d'orientation parce qu'ils craignaient de ne pas trouver de place dans une autre filière.

S'agissant de l'observatoire régional de la voie professionnelle, Madame BRODARD rapporte que l'analyse des parcours de formation témoigne d'un « raccrochage » pour une bonne partie des jeunes décrocheurs. Ainsi, on identifie les jeunes dans une autre formation dispensée par un autre opérateur. Il faut parfois laisser aux jeunes un temps de réflexion et de maturation pour qu'ils retrouvent une dynamique plus favorable.

Monsieur GIDELLE note que les changements de parcours en CFA sont plus rares car les jeunes sont liés par la signature d'un contrat d'apprentissage. Cependant, le rythme de l'alternance conduit à ce que les équipes ne constatent le décrochage la plupart du temps qu'en janvier.

Monsieur ETIENNE appuie l'idée d'une mixité de parcours qui doit être réfléchie bien en amont pour éviter les ruptures totales.

Monsieur PEZZIN partage cet avis et suggère de travailler à l'articulation entre la classe de 2^{nde} Pro par la voie scolaire et la classe de 1^{ère} Bac Pro par apprentissage.

Monsieur Adrien PLOUCHART interroge sur les moyens qui seront mobilisés pour mettre en œuvre l'engagement n°8 de l'axe 2 « anticiper les sorties de formation et opérer un accompagnement post-formation pour sécuriser les parcours ».

Madame BRODARD répond que cette thématique a été demandée par les groupes de citoyens. Le choix a été fait de ne pas faire d'autocensure. Les objectifs sont posés et les fiches-actions permettront de construire les solutions.

Madame RICO souhaite savoir si, dans l'enseignement agricole, des jeunes demandent à « redoubler » car ils n'ont pas obtenu leur vœu d'affectation.

Monsieur PEZZIN n'a pas connaissance de ce type de situation.

Monsieur CHASSAGNETTE déclare que les représentants des personnels sont très attachés à ce que la mixité des parcours dont il est fait mention page 24 et page 36 du document ne soit proposée que « si les jeunes le souhaitent ».

Il souligne en cela leur refus « d'un parcours mixte forcé ».

Revenant sur le point du « maillage territorial », Monsieur CHASSAGNETTE pointe l'importance de l'accès aux outils de formation « publics ».

Cette position n'enlève rien au droit de choisir sa formation.

Il cite les termes de la page 28 qu'il estime insuffisamment précis. Il suggère que le texte du CPRDFOP pose plus clairement ce qui est entendu par le développement d'une offre de services proches des habitants.

Il rejoint les remarques de Madame RICO quant à la question du « numérique » et des « télé-procédures ». Il insiste sur le maintien et le développement des sites et antennes des structures en milieu rural quand ceux-ci sont déjà existants.

Il prend l'exemple des antennes de Chinon de l'EPLEFPA de Tours-Fondettes et du site de Le Blanc de l'EPLEFPA de Châteauroux et liste celles qui ont été fermées. Il entend que leur maintien dans ces zones rurales n'est pas simple, mais il alerte sur l'enjeu que cela représente.

Monsieur Gérard GUYON rebondit sur cette remarque. Il partage la nécessité de couvrir les besoins des zones rurales et d'y offrir une réelle offre de services. Il rappelle toutefois que toutes les composantes de l'enseignement agricole assurent une mission de service public et qu'il ne faut pas donner une priorité à une des composantes plus qu'à une autre.

Monsieur PEZZIN ne souhaite pas entrer dans la polémique - public/privé.

Il relate le questionnement quant à l'avenir de l'enseignement agricole : les établissements d'enseignement agricole doivent-ils s'organiser comme des « lycées de secteur » ou être éclatés sur des antennes « locales » ?

La problématique réside dans la capacité de gérer ces antennes tant d'un point de vue du recrutement que de celui de leur viabilité économique. Il liste également les fermetures des sites de La Châtre (EPLEFPA de Châteauroux), du LEAP de Lignac et de Lignières.

Le maillage du territoire et l'occupation de l'espace rural constituent des enjeux qui dépassent largement la seule question de l'enseignement.

Monsieur CHASSAGNETTE souligne que le maintien d'une antenne dépend fortement d'une volonté politique.

Madame BRODARD expose que l'idée avancée dans le document est un maillage du territoire analysé par bassin de vie. Elle se veut rassurante sur le fait qu'il n'est pas question de transformer les offres de services exclusivement en numérique. Il s'agit plutôt d'offrir des lieux de formation plus diversifiés.

Monsieur CHASSAGNETTE n'est pas d'accord avec Monsieur GUYON.

Les établissements publics et les établissements privés ont chacun leurs spécificités. Il comprend que chacune des composantes de l'enseignement agricole participe au service public de l'éducation, avec toutes les limites qu'il pourrait évoquer.

Il souhaite rebondir sur la question de la quasi-absence d'offre de formation dans le secteur des « services aux personnes » dans les établissements publics. Il rappelle les recommandations du 6^{ème} schéma national prévisionnel des formations, qui invite les DRAAF à porter une vigilance particulière sur les demandes d'ouverture de formations de la filière « services » qui seraient présentées par des établissements publics.

Monsieur GUYON répond que le déséquilibre entre établissements publics et établissements privés dans le secteur des services est lié à l'histoire de l'enseignement agricole.

Il note par ailleurs que cette histoire a créé des déséquilibres qui persistent encore aujourd'hui entre le public et le privé dans les autres secteurs de formation de l'enseignement agricole.

En ce qui concerne la construction de l'offre de formations professionnelles concertée - page 23 du CPRDFOP - Monsieur CHASSAGNETTE se dit très attaché à la méthodologie retenue qu'il faut poursuivre et conforter. La mise en place de rendez-vous avec les groupes de travail issus des instances de dialogue social en vue de l'élaboration de la carte des formations permet l'expression et la consultation du terrain.

Monsieur CHASSAGNETTE regrette que les opérateurs de la formation professionnelle continue ne soient pas suffisamment mis en avant sur le point « formation professionnelle continue » des pages 26 et 27 du CPRDFOP. Les CFPPA, par exemple, ne sont pas du tout mentionnés.

Il observe que l'engagement n° 11 est très descriptif.

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite enfin alerter sur le fait qu'une modularisation à outrance des formations risque de faire disparaître la formation diplômante.

Madame BRODARD expose que le postulat choisi est celui de la formation tout au long de la vie. En ce sens, le travail « en tuyaux d'orgue » - formation initiale et formation continue - a été écarté.

Elle reconnaît que le point sur la formation continue des salariés n'est pas suffisamment développé. Elle invite les partenaires sociaux à faire remonter des éléments.

S'agissant de la GPEC, Monsieur CHASSAGNETTE souligne les difficultés rencontrées par Pôle Emploi pour repérer les métiers « agricoles » en tension. Il invite à ce que l'agriculture soit intégrée dans le radar de la GPEC et GPECT. Les métiers du secteur agricole sont en transition et l'impact dans les territoires n'est pas négligeable.

Madame BRODARD considère que la GPEC et la GPECT doivent être portées par les acteurs de terrain chacun dans son secteur d'activité. Un modèle type ne peut être plaqué sur un territoire donné.

Revenant sur le développement de l'apprentissage dans le secteur public - page 37 du CPRDFOP qu'évoquait Madame RICO, Monsieur CHASSAGNETTE souligne qu'il ne faudrait pas que cela se fasse au détriment des emplois publics.

Il s'appuie sur ce qu'il constate dans les établissements scolaires dans lesquels des apprentis sont recrutés dans les services de restauration notamment, en remplacement d'agents titulaires.

Il parle également du recrutement d'apprentis dans les exploitations agricoles des lycées agricoles.

S'il comprend que les employeurs trouvent un intérêt financier, il ne peut pas cautionner la démarche d'utiliser ces jeunes en formation comme des salariés pleinement en emploi.

Monsieur GIDELLE demande comment les équipes de terrain seront associées à l'élaboration des conventions quinquennales des CFA - citées page 39 du contrat.

Monsieur CHASSAGNETTE questionne sur l'intégration de la dimension pédagogique dans la démarche de labellisation des CFA.

Monsieur PEZZIN répond que l'association des équipes pédagogiques à l'élaboration des conventions quinquennales relève de l'organisation interne des CFA.

Madame BRODARD indique que c'est Monsieur Dominique GAUTIER, Directeur de l'apprentissage au Conseil régional qui suit le dossier des conventions quinquennales et de la labellisation des CFA.

Ces conventions intégreront les éléments du CPRDFOP.

En référence aux modalités de gouvernance du CPRDFOP - page 46, Monsieur CHASSAGNETTE se déclare favorable à ce que des points d'étape de la mise en œuvre du CPRDFOP soient présentés dans les instances de concertation régionales - CREA et CAEN notamment.

Avant de conclure sur le point de la présentation du CPRDFOP, Monsieur PEZZIN remercie les partenaires de leur collaboration et les membres du CREA pour leurs échanges.

Madame BRODARD s'associe à ces remerciements. Les échanges ont été enrichissants. Cette concertation permettra de compléter le document qui sera validé par les instances.

5. Projet Régional de l'Enseignement Agricole Public - PREA

16h50

Madame BONHORE présente le Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA).

Même si la forme du document transmis aux membres du CREA semble aboutie, il reste un document de travail qui peut être amendé au cours de la séance.

Monsieur PEZZIN précise que cette maquette reprend les éléments des discussions des différents groupes de travail.

En termes de méthodologie, Madame BONHORE ajoute que 4 groupes de travail composés de représentants du CREA, se sont réunis entre mai 2016 et janvier 2017. Les contributions orales et écrites ont été intégrées au document présenté aujourd'hui.

Le document est articulé autour de 2 parties.

Une première partie retrace le contexte dans lequel s'inscrit le PREA. Ce document reprend naturellement les grandes orientations nationales, les éléments du niveau régional - contrat de plan

régional de développement des formations et d'orientation professionnelles (CPRDFOP) notamment ainsi que des éléments de situation des secteurs professionnels.

La seconde partie liste les 5 axes et les 23 objectifs de travail. Chaque objectif sera ensuite décliné en termes opérationnels par des fiches-actions qui concrétiseront des projets confiés à des pilotes.

Madame BONHOURS précise que le PREA est établi pour la période 2017 -2021 et que les actions mentionnées dans le document restent des exemples qui sont évolutifs.

Elle informe que pour l'enseignement agricole public, un document spécifique - le projet régional stratégique de l'enseignement agricole public (PSEAP) - sera établi. Il s'inscrira dans les grandes orientations du PREA.

Madame RICO porte les remarques des représentants de parents - FCPE qui n'ont pas été reprises dans le document.

La FCPE constate que les familles ne sont pas assez présentes dans l'enseignement agricole pour le lien et le suivi scolaire de leur enfant ou dans le cadre d'un mandat de représentant de parents.

L'ambition du PREA doit être d'accentuer la présence des parents dans les établissements et de faire en sorte que les représentants de parents élus soient plus impliqués dans les établissements.

S'agissant des élèves, Madame RICO propose d'ajouter l'objectif d'encourager l'implication d'élèves dans les conseils de vie lycéenne et de favoriser l'installation de maisons des lycées dans chaque lycée.

Madame RICO pense qu'il serait intéressant de mettre en place des conseils d'élèves qui auraient la mission d'entendre, soumettre et étudier, les questions relevant du climat scolaire. L'enseignement agricole pourrait être un lieu d'expérience où les élèves prennent une place pleine et entière en matière de responsabilité au regard de leurs pairs.

Elle demande également qu'en matière d'orientation, les projets des jeunes ne soient pas restreints du fait de capacités d'accueil insuffisantes dans certaines filières et structures publiques.

Elle pense par ailleurs que l'enseignement agricole n'est pas suffisamment connu et qu'il devrait être plus visible dans les forums de l'orientation.

Sur le point de la validation des acquis de l'expérience - VAE, elle demande que l'enseignement agricole investisse également le milieu carcéral.

Madame RICO milite en faveur du développement - dans le secteur public - de structures de type « MFR » accueillant des effectifs restreints et mettant en œuvre des méthodes d'enseignement différentes.

Au nom de la FCPE, Madame RICO demande le développement de la médecine scolaire dans l'enseignement agricole.

Monsieur PEZZIN remercie de ces remarques.

Il tient cependant à préciser que le PREA s'inscrit dans les textes qui régissent l'enseignement agricole et dans le cadre national des actions du ministère en charge de l'agriculture. De ce fait, certains des éléments abordés ne pourront pas être portés au niveau régional.

S'agissant de la communication, Monsieur PEZZIN a l'impression que l'enseignement agricole est bien représenté dans les forums de l'orientation et qu'au niveau local, les établissements tissent des liens avec les collèges notamment.

Madame BONHOURS souligne la présence des établissements d'enseignement agricole sur un espace partagé présentant les différents secteurs d'activité lors des forums de l'orientation de Chartres, d'Orléans et de Tours.

En matière de médecine scolaire, Monsieur PEZZIN répond que le MAAF n'a pas de compétence ciblée.

Pour Monsieur PEZZIN, le développement de l'offre de la VAE est un axe de travail qui pourrait être renforcé, pour notamment rendre plus visible l'existant.

Il indique le développement de structures de type « MFR » relèverait d'une décision politique qui ne pourrait être impulsée qu'au niveau national.

Monsieur PEZZIN constate la difficulté de mobiliser les représentants de parents d'élèves dans les conseils de classe et les instances des établissements. Il partage l'avis d'en faire un point plus précis du PREA.

En réponse au questionnement sur l'orientation et la réussite éducative, Monsieur PEZZIN invite à être attentif à l'écart entre l'offre de formation et la réalité de l'emploi. Pour certaines filières, le taux de demande est fort, mais les débouchés limités.

Madame BONHOURE informe qu'une enquête portant sur le « climat scolaire » va être menée dans quelques établissements scolaires.

Madame RICO propose qu'un retour de ces actions soit fait en CREA.

Concernant la représentation des jeunes dans les établissements, Monsieur PEZZIN indique que des rendez-vous sont organisés dans les établissements d'enseignement agricole même si les termes ne sont pas ceux de « conseil de vie lycéenne » ou « maison des lycéens ».

Les ALESA - associations des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis - permettent aux jeunes de prendre des responsabilités au sein des établissements à l'identique.

Monsieur GIDELLE demande à ce que l'intitulé de l'axe 4 intègre la notion de transformation.

Après échange, Madame BONHOURE propose de modifier le titre de l'axe 4 comme suit « des exploitations agricoles et des ateliers pédagogiques qui produisent et *transforment* autrement, expérimentent, innovent et transfèrent ».

Monsieur GIDELLE demande à ce que la formation professionnelle continue et les CFPPA en particulier soient mentionnés page 19 en faisant figurer par exemple le nombre d'heures stagiaires.

Monsieur CHASSAGNETTE souligne que les motifs et les couleurs de la carte des établissements de la région - page 20 - ne font pas suffisamment ressortir les différences entre public et privé. Les CFPPA ne sont pas matérialisés.

Monsieur PEZZIN indique que la carte sera modifiée en ce sens.

Monsieur Fabrice CHEVAUCHERIE demande ce qu'il est prévu pour lutter contre le décrochage dans les formations post-bac.

Monsieur PEZZIN répond que c'est un objectif de travail à développer.

Monsieur CHEVAUCHERIE interroge sur la mise en œuvre de la formation des personnels - mentionnée dans l'axe 5. Des moyens sont-ils prévus pour permettre aux enseignants d'aller se former ?

Monsieur PEZZIN répond qu'en matière de formation, un dispositif national et régional est activé. Il informe que le CGAAER a été missionné pour réaliser un audit sur la formation des personnels enseignants, notamment.

Monsieur Olivier MAURIN souligne la qualité du document présenté dont il partage la plus grande part des objectifs. Il souhaite cependant que chacun n'oublie pas que l'élève doit être au cœur du dispositif pour que cela profite directement aux jeunes formés.

Il observe que les parents ont toute leur place dans l'enseignement agricole privé temps plein et sont présents dans les assemblées générales des établissements, notamment.

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite amender les objectifs n°1 et n°2 de l'axe 4.

Il demande que le terme « recenser » soit associé à celui de « valoriser » les pratiques. Les représentants des personnels ont le souci de ne pas se limiter à une réponse à une commande ponctuelle et de mettre en place un recensement régulier des pratiques.

Madame BONHOURS remarque que la structure du document suit la logique d'un verbe pour chaque action. Le terme « recenser » pourrait être réducteur et manquer d'ambition, aussi propose-t-elle que la fiche-action reprenne cette idée.

Elargissant la question, Monsieur PEZZIN dit que la notion d'innovation pédagogique est portée au niveau national et qu'il est évident qu'elle est inscrite comme objectif permanent dans le PREA.

Monsieur CHASSAGNETTE constate la volonté politique affirmée portée par le niveau national. Il lui semble important de développer un recensement fiabilisé selon une méthodologie rigoureuse et scientifique. Il ne s'agit pas seulement de diffuser pour communiquer mais d'avoir préalablement analysé les situations présentées - contexte et incidences. Il cite pour illustration de ses propos, le « fourre-tout » des témoignages du site « www.pollen.fr » qui recense les actions innovantes des établissements.

Monsieur CHASSAGNETTE déplore que la volonté de faire soit affichée sans que les moyens nécessaires ne soient attribués. Les dispositifs d'individualisation, par exemple, ne peuvent pas être mis en œuvre selon les préconisations car ils dépendent d'enveloppes trop limitées et ne correspondent pas aux besoins. Il invite les parents d'élèves à ne pas se contenter de l'affichage que les établissements peuvent faire et à être plus exigeants en regardant ce qui est réellement pratiqué.

Monsieur PEZZIN précise qu'en termes d'innovation pédagogique, il ne s'agit pas de mettre en œuvre une révolution des pratiques mais plutôt de faire des focus sur des dynamiques qui sont appliquées dans les établissements et qui peuvent être transférées. Il s'appuie sur le mouvement « enseigner à produire autrement ». Il invite également à travailler en lien avec l'Education nationale sur ces thématiques.

Monsieur GUYON demande pourquoi l'objectif 1 « Elaborer une carte des formations adaptée aux besoins des acteurs du territoire » de l'axe 1 ne fait pas mention des familles et des apprenants.

Monsieur PEZZIN répond que cette formulation serait trop restrictive et que la notion « acteurs du territoire » a été préférée car elle englobe l'ensemble des intervenants.

Madame RICO entend ce choix et indique que dans ce cas, il faudra porter une attention particulière à la rédaction des fiches-actions pour que chacun s'y retrouve.

Madame BONHOURS rappelle que la rédaction du PREA 2017-2021 est volontairement concise. Les objectifs inscrits seront ensuite déclinés en fiches-actions opérationnelles. Toutes les actions indiquées dans le PREA ne seront pas mises en œuvre en même temps. Elles seront proposées annuellement et validées en CREA. Ainsi les exemples d'actions demeurent « généralistes », la formulation des fiches permettra d'exprimer plus précisément les actions qui seront mises en œuvre, l'organisation retenue, la durée, le pilotage.

Monsieur MAURIN constate qu'à la page 19, la filière services est inscrite comme « services aux populations et aux territoires », alors qu'habituellement on parle de « services aux personnes ».

Monsieur PEZZIN répond qu'il s'agit d'une erreur de transcription.

Monsieur Oscar GALLON remarque que l'objectif 4 de l'axe 5 concerne essentiellement les élèves délégués. Pourtant, il lui semble qu'il faudrait également s'adresser à l'ensemble des élèves. En effet, chaque élève peut agir au sein de son établissement. Il propose de rédiger une fiche-action dont l'objet serait de sensibiliser les élèves à la capacité à être acteur de leur cadre de vie.

Monsieur PEZZIN se déclare favorable à cette proposition. Il comprend la distinction faite entre le rôle des délégués et le champ d'action individuel de chaque élève.

Madame RICO incite à nouveau à développer les conseils de vie lycéenne (C.VL) et les maisons des lycéens (MDL) dans l'enseignement agricole.

Monsieur PEZZIN note le rôle des ALESA et la participation des élèves dans les instances des établissements.

Monsieur CHASSAGNETTE suggère une formulation de l'action qui pourrait être « développer la capacité des jeunes à être acteur de leur formation ».

Madame Alexandrine BLAVET suggère d'insister sur la dimension « prise de responsabilité ».

Madame BONHOURE a noté les différentes suggestions et les intégrera dans l'objectif 4.

Monsieur CHASSAGNETTE demande de prolonger l'objectif 8 de l'axe 5 « former les équipes sur la thématique des discriminations et sur l'égalité femme-homme » en impulsant la mise en œuvre d'actions de lutte contre les discriminations.

Madame BONHOURE indique que Madame BRODARD a demandé de préciser le cadre du CPRDFOP cité en page 5 en faisant mention des partenaires sociaux dans l'élaboration du contrat.

Madame LECLERC invite à insister plus largement sur la notion d'innovation dans l'agriculture en particulier dans les axes 2 et 4. Un focus sur l'importance de l'évolution des pratiques agricoles et sur les liens avec la filière pourrait être fait.

Madame BONHOURE note que l'axe 4 met plus particulièrement en avant la notion de l'agro-écologie et la mise en œuvre du plan régional « enseigner produire autrement ».

Madame LECLERC propose d'ajouter un élément sur le renforcement des liens avec les filières professionnelles. En effet, en dehors des lycées agricoles, les exploitations agricoles se structurent et innovent. Il pourrait y avoir des échanges de pratiques.

Monsieur PEZZIN partage cette analyse et propose d'ajouter un élément à l'objectif 2 de l'axe 4 visant à favoriser les échanges avec les exploitations innovantes du territoire.

Monsieur PEZZIN indique que quelques établissements sont intégrés dans les différents réseaux. Il suggère d'ajouter une action à l'objectif 3 de l'axe 2 pour renforcer les liens avec les acteurs de développement agricole et rural.

Ces remarques étant intégrées, Monsieur PEZZIN indique que le projet est validé.

Les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur PEZZIN remercie les membres de leur participation et lève la séance à 17h45.

Orléans, le 4 avril 2017

Le Président,



Daniel PEZZIN

Le secrétaire de séance,



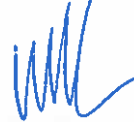
Philippe CALDAS

Le secrétaire de séance,



Nathalie LAPLACE

Le secrétaire de séance,



Odile WILLEMETZ